



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 87675

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le besoin de soutenir et de développer l'apprentissage et déplore que la loi du 5 mars 2014 restreigne le nombre d'établissements éligibles au barème de la taxe d'apprentissage puisqu'elle fixe une liste limitative des catégories d'établissements pouvant y prétendre, tels les écoles et campus créés à l'initiative d'entreprises. Il lui demande quelle mesure le Gouvernement entend prendre pour lever les freins au financement de l'apprentissage, filière efficace et reconnue qui connaît un recul depuis 2012.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87675

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6596